



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/55

Séance du 23 avril 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 23 avril 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Appel à candidature pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et de papiers graphiques

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 78 x 1 voix + 3 x 6 voix	106
Et Pouvoirs : 2 x 6 voix	12

L'éco-organisme agréé par l'état CITEO (ancien Eco Emballage) lance le second appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri pour la période 2018-2022.

Ce nouvel appel à candidatures doit permettre la mise en œuvre des actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France

L'atteinte de ces objectifs se fait dans un souci d'optimisation économique de l'ensemble des dispositifs de collecte et de tri sur l'ensemble du territoire national, afin d'en maîtriser les coûts.

L'extension des consignes de tri doit mettre un terme aux hésitations et permettre aux usagers de trier sans distinction l'ensemble des emballages plastiques, qu'ils soient rigides (bouteilles et flacons) ou souples (films, sacs, pots et barquettes).

Cette simplification des règles de tri de tous les emballages doit permettre de relancer le recyclage des emballages qui stagne depuis 2011 et d'en augmenter le tonnage.

Le calendrier d'appel à candidatures est le suivant :

- 9 avril 2018 : Ouverture de l'appel à projets
- 20 juillet 2018 : Date limite de dépôt des dossiers de candidatures
- Août à octobre 2018 : Analyse des dossiers de candidatures
- Fin octobre 2018 : Annonce de la sélection et publication de la liste des lauréats
- Novembre 2018 à janvier 2019 : Contractualisation avec les lauréats

Au niveau départemental, c'est le SYTTOM 19 qui est conventionné avec CITEO, c'est donc à lui de présenter cette candidature.

Je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Président à mandater le SYTTOM 19 pour lancer l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents et conventions s'y rattachant ;
- de délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Yves LAPORTE